



Termes de Référence (TDR) : Étude sur les Lois Impactant la Production Locale de Médicaments au Maroc

Contexte:

ITPC MENA a pour mission de garantir un accès équitable aux médicaments et autres produits de santé. Depuis plus de 15 ans, nous œuvrons à lever les barrières liées à la propriété intellectuelle afin de faciliter l'accès aux produits de santé essentiels.

Nous sommes conscients que ces barrières ne sont pas les seules entraves à l'accès aux médicaments. Nous croyons fermement que le Maroc, et en particulier l'industrie pharmaceutique marocaine, dispose des compétences et des capacités nécessaires pour produire les médicaments et vaccins nécessaires à la santé publique. Toutefois, plusieurs lois marocaines freinent encore la production locale de ces produits.

La législation sur la propriété intellectuelle en est un exemple frappant. Des obstacles tels que la loi sur l'exclusivité des données, la réglementation encadrant l'utilisation des flexibilités des ADPIC et les accords de libre-échange, notamment celui signé avec les États-Unis, imposent de lourdes restrictions. Mais les obstacles législatifs ne se limitent pas à la propriété intellectuelle.

Dans ce contexte, ITPC MENA souhaite entreprendre une étude approfondie des lois marocaines susceptibles d'entraver la production locale de médicaments. Cette étude vise à dresser un panorama complet des obstacles majeurs et mineurs existants, fournissant ainsi une base solide pour orienter notre plaidoyer en faveur de la levée de ces barrières.

Cette démarche prend tout son sens dans le cadre des ambitions du Royaume du Maroc, qui cherche à renforcer sa souveraineté sanitaire et médicamenteuse. D'ailleurs, plusieurs initiatives ont récemment été mises en place pour garantir un accès élargi aux soins pour tous les Marocains, notamment l'élargissement de l'assurance maladie obligatoire à tous les marocains.

Objectifs de l'étude

1. Réaliser une analyse exhaustive des lois marocaines impactant la production locale de médicaments.
2. Identifier les barrières juridiques, administratives ou structurelles limitant la production locale.
3. Proposer des recommandations concrètes pour adapter ou réformer les cadres juridiques et faciliter la production locale.

Résultats attendus

1. Un rapport final structuré comprenant :

- **Une cartographie complète des lois marocaines**
Recensement exhaustif des textes ayant un impact direct ou indirect sur la production locale de médicaments (incluant notamment ceux relatifs à la propriété intellectuelle, aux douanes, aux investissements, à la réglementation pharmaceutique, etc.), avec un examen spécifique des obstacles liés aux accords de libre-échange avec les États-Unis et à l'Accord de validation avec l'OEB.
- **Une analyse critique des obstacles juridiques et administratifs identifiés**
Classement des obstacles par ordre de priorité et par thématique, permettant de dégager les leviers d'action pour améliorer le cadre réglementaire.

2. Des recommandations opérationnelles :

- **Des propositions d'amendements législatifs ou réglementaires** pour lever les obstacles identifiés.
- **Des pistes d'action pour un plaidoyer ciblé** auprès des institutions marocaines (Parlement, ministères concernés), incluant des arguments juridiques, économiques et de santé publique.

3. Un support de communication synthétique :

- **Une présentation PowerPoint** résumant les conclusions clés, les obstacles prioritaires et les recommandations, adaptée à des audiences techniques (décideurs, parlementaires)

Qualifications du consultant :

1. Expertise en analyse législative et réglementaire, notamment sur **les lois marocaines liées à la réglementation et au commerce extérieur, telles que la loi 17.04 et ses décrets, la loi n° 23-1 (modifiant la loi n° 17-97), le Code des Douanes et Réglementations relatives au Commerce Extérieur**, ainsi que toute autre législation liée à la production locale.
2. Bonne connaissance des cadres juridiques et des enjeux de la production pharmaceutique locale et de l'accès aux médicaments.
3. Expérience avérée dans l'analyse et la rédaction de rapports réglementaires.

Durée et livrables :

- **Durée totale de la mission** : 2 mois à partir de la date de signature du contrat
- **Livrables** :
 - Rapport intermédiaire : à mi parcours.
 - Rapport final avec recommandations : au terme de la mission.
 - Une présentation PPT clé en main

Soumission des candidatures :

Les candidats intéressés sont invités à soumettre :

1. Une proposition technique et financière à l'adresse suivante othmane.marrakchi@itpcmena.org
2. Un CV détaillé.
3. Des exemples ou portfolio de travaux similaires réalisés.



Rémunération et modalités de paiement

Le Commanditaire et selon l'importance des honoraires et la durée de la prestation, s'engage à transférer le montant net de la prestation soit intégralement à réception des livrables finaux, soit par acomptes et ce conformément aux instructions de l'office des changes Marocain :

- 30% premier acompte sera versé au démarrage de la mission à la signature du contrat
- 40% à réception des premières versions des livrables, avec lettre de confirmation de la réalisation partielle de l'action.
- 30% à la validation du rapport final, réception et validation des livrables convenus.